



**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE**  
**des Finances Publiques**  
\*\*\*\*\*  
Section d'Ille-et-Vilaine

**Compte rendu du CSAL du 24 mai 2023**

**Ordre du jour :**

- 1) Opérations de restructurations au 01 septembre 2023 (avis):
  - Suppression de l'antenne du SGC de Bain De Bretagne (rattachement au SGC Guichen) .
  - Transfert d'assignation du Centre Hospitalier (CH) de Dinan à la trésorerie hospitalière (TH) de Saint-Malo.
- 2) Ponts naturels 2024 (avis).
- 3) Formation professionnelle :
  - Bilan 2022 et plan de formation 2023 (avis).
  - Expérimentation de la numérisation et correction à distance des copies de concours.
- 4) Evolution des missions du PNAA.
- 5) Budget : bilan 2022 et budget 2023.

**1) Opérations de restructurations au 01 septembre 2023 :**

- Suppression de l'antenne du SGC de Bain De Bretagne (rattachement au SGC Guichen) :  
Opération antérieurement validée dans le cadre du NRP. Les missions restent identiques. 3 agents sont concernés, dont 2 ne souhaitent pas suivre la mission.  
F.O a demandé à la direction si les locaux de Guichen étaient adaptés à l'intégration de 3 nouveaux agents. La Direction a rappelé que ces locaux ont été entièrement rénovés précédemment et que les conditions d'accueil sont optimales.

S'agissant d'un projet NRP, F.O a voté CONTRE cette suppression.

- Transfert d'assignation du Centre Hospitalier (CH) de Dinan à la trésorerie hospitalière (TH) de Saint-Malo :

Il s'agit de rationaliser la gestion comptable des 3 établissements hospitaliers. Cela prépare la fusion de ces hôpitaux à l'horizon 2024/2025. Cela permet également de conforter l'implantation de la TH de Saint-Malo qui est une petite structure (9 agents), qui va passer à 13 emplois implantés.

1 agent des Côtes d'Armor a déjà fait sa demande d'intégrer le service. Il reste 2 emplois à pourvoir au mouvement de mutation, ainsi qu'un poste d'adjoint.

F.O s'est fait préciser quelles catégories d'emplois étaient transférées. Il s'agit des mêmes que le SGC de Dinan, soit 1 B et 2 C.

F.O a rappelé au Président que ce type d'opération de transfert doit faire l'objet d'une consultation obligatoire de la Formation Spécialisée CHS-CT , qui émet un avis qui doit être soumis au vote en CSAL.

Le président a répondu qu'il n'y avait pas de risque majeur en matière de CVT sur ce type d'implantation et qu'il pouvait donc s'affranchir de l'obligation.

Compte tenu de ces éléments, F.O a voté l'ABSTENTION.

## **2) Ponts naturels 2024 (avis) :**

La direction estime qu'elle n'a pas besoin de consulter préalablement les agents dès lors qu'il y a moins de 3 ponts naturels par an.

Il est donc directement proposé au vote les deux dates suivantes : vendredi 10 mai 2024 et vendredi 16 août 2024.

F.O a voté POUR.

## **3) Formation professionnelle :**

- Bilan 2022 et plan de formation 2023 (avis) :

La Direction s'est félicitée des bons taux de participation et de satisfaction des agents aux actions de formations 2022. Elle relève que les bons résultats de participation sont boostés par le recours aux e-formations.

La responsable du service formation évoque le démarrage du nouvel outil [Sem@for](#) qui devient le point d'entrée unique pour les formations internes et externes à la DGFIP.

Elle évoque également la rénovation de l'information de la rubrique formation/concours sur Ulysse 35, ainsi que la production d'une lettre mensuelle à chaque agent par courriel.

F.O regrette le recours à la e-formation pour des sujets comme les violences sexistes/sexuelles, le harcèlement, et demande des formations en présentiel avec le concours de psychologues ou témoins de ce type de violences. La responsable de la formation partage cet avis et envisage de mettre en place les formations en présentiel.

F.O signale que le site internet du Compte Personnel de Formation (CPF) est un outil assez peu adapté aux recherches de formations adéquates. F.O regrette également que les crédits d'heures ne soient pas directement transformables en euros comme dans le privé, et la modicité des financements de formations proposés par l'Administration basés sur un arrêté ministériel de 2020.

L'ensemble des O.S a voté l'ABSTENTION.

- Expérimentation de la numérisation et correction à distance des copies de concours :

La Direction souligne l'efficacité de l'outil de scannage des copies ainsi que la souplesse d'usage du logiciel de correction qui permet de porter directement les annotations et de garantir leur conservation durant le délai nécessaire de 5 ans pour recours éventuel.

Cette nouveauté garantit l'absence de perte de copies en évitant leurs transports.

## **4) Evolution des missions du PNAA :**

M. MORIN chef du PNAA, a fait la présentation du dispositif.

Le service devient un pôle national d'analyse des comptes (PNAC), en conservant ses 2 implantations actuelles sur Rennes et Toulouse. Le maintien de ce pôle sur Rennes permet de conserver les mêmes implantations d'emplois (28 à Rennes et 29 à Toulouse).

Ce changement résulte de la suppression du régime de responsabilité personnelle et pécunière des comptables publics et la fin du jugement de leurs comptes par les juridictions financières (Chambres Régionales des Comptes).

Cette évolution se fait par une montée en charge progressive sur 2023/2024, avec une nouvelle mission relative au contrôle de la qualité comptable (CCA)

Désormais, les opérations de contrôle seront plus ciblées, notamment à l'aide de l'Intelligence Artificielle, sur des dossiers à enjeux et/ou présentant des points atypiques.

Ces contrôles visent à maîtriser les risques financiers. Le chef du Pôle a précisé que la DG ne fixait pas d'objectifs quantitatifs de contrôle durant 2023.

La nouvelle mission CCA va nécessiter un effort de formation important sur 2023 et 2024, en lien étroit avec la Centrale, avec élaboration de modules spécifiques.

F.O a demandé de connaître les résultats des phases de tests : il y a eu 2 phases de tests et les agents travaillent maintenant en réel sur les premières listes. Le chef de Pôle a institué la polyvalence des agents sur tous les contrôles. Il est envisagé une spécialisation d'agents pour le CCA.

Il a été précisé que le pilotage du PNAC revient à M. Morin, à Rennes, avec une uniformisation des méthodes et organisation sur les 2 sites.

### **5) Budget : bilan 2022 et budget 2023 :**

Budget 2022 : Comme chaque année, les dépenses les plus importantes concernent les frais de commissions de cartes bancaires (télépaiements) et les remises diverses aux débiteurs de tabac (timbre électronique), soit environ 16 millions d'€ sur un budget de 24 millions.

Le fonds CVT de la DG de 185 000 € a été abondé par la DRFIP 35 jusqu'à 231 000 €.

Le bureau RH-CVT de la DG participe au financement du fonctionnement des restaurants administratifs à hauteur de 406 745 €, ce qui permet de maintenir le coût de la restauration pour les agents à un niveau acceptable malgré l'inflation.

Budget 2023 : dans le cadre des « démarches inclusives » pour améliorer les conditions de vie au travail, des crédits sont fléchés à hauteur de 45 000 €.

La DRFIP 35 recherche toujours des économies en matière de dépenses d'affranchissement, de consommables papier et de loyers (fermeture de sites/postes) et frais de déplacements des EDR.

### **Point sur le sujet de l'accueil physique et téléphonique durant la campagne IR :**

Lors du CSAL du 17 mai et lors du présent CSAL, les O.S ont évoqué le sujet avec le Président.

Une pétition des agents des SIP a été remise en séance. Elle fait mention des graves difficultés rencontrées pour faire face aux exigences de la Direction concernant le nombre de vacations téléphoniques et e-contact à assurer en soutien du Centre de Contact National.

A la demande des O.S le 17 mai, le Directeur a obtenu à titre exceptionnel de la DG de réduire cette obligation de 16 vacations à 13, en en faisant supporter 10 par les SIP et 3 par la Direction.

En CSAL du 24 mai, il a précisé que 8 contractuels avaient été recrutés pour 1 mois pour effectuer des tâches simples ne nécessitant pas de formation poussée.

Un renfort des SIP à partir du 5 juin par des auxiliaires est également programmé.

Les O.S ont alerté sur les conditions de travail très dégradées, l'état d'épuisement et de surmenage des agents qui menacent leur santé.

Le Directeur s'est engagé à refaire un message aux chefs de service pour prioriser et organiser les tâches afin de réduire la pression. Il est conscient des difficultés des agents car il se rend régulièrement dans les services SIP.

Rappelons à ceux qui seraient confrontés à ces situations qu'ils peuvent appeler gratuitement un psychologue sur la plate-forme nationale d'écoute et de soutien au 0805 230 809 (anonymat garanti ; lien Ulysse national : <http://ulyссе.dgfip/metier/vie-de-lagent>), alerter personnellement l'assistante de prévention départementale Véronique MEIGNE (02 99 79 80 06/06 14 69 62 45 ; [veronique.meigne@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:veronique.meigne@dgfip.finances.gouv.fr)).